

20 AOUT 2015

**« Les ambassadeurs des transports en commun »  
MOBILISATION DE JEUNES EN SERVICE CIVIQUE  
POUR FAVORISER LA MOBILITE DES PUBLICS FRAGILES  
PAR L'UTILISATION DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION NIORTAISE**

**PHASE IV**

**CONVENTION DE PARTENARIAT**

Entre la **Communauté d'Agglomération du Niortais (la CAN)**

140 rue des Equarts CS 28770, 79027 NIORT Cedex

Jérôme BALOGE, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins de signer les présentes,

Et l'**association Unis-Cité Aquitaine - Poitou-Charentes**

Association basée Maison des Associations, 12 rue Joseph Cugnot – 79000 Niort

Représentée par Anne-Laure FAGES-PLANTIER en sa qualité de Directrice de Zone Aquitaine - Poitou-Charentes, dûment habilitée aux fins de signer les présentes,

**PREAMBULE**

**Il a tout d'abord été exposé et rappelé ce qui suit :**

L'**association UNIS-CITE** a pour objet « d'animer et de développer des programmes de Service Civique pour les jeunes de 16 à 25 ans, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances (les "volontaires d'Unis-Cité"), de mener en équipe pendant une période d'environ six à neuf mois et à temps plein, des projets au service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté », selon l'article 1 de ses statuts.

La **Communauté d'Agglomération du Niortais (C.A.N)** est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant toutes ces communes qui s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire. Notamment la CAN a initié fin 2010, la mise en place d'un Schéma Durable de Cohésion Sociale.

Dans un cadre collectif permettant le brassage de jeunes venus d'horizons différents, une équipe de volontaires d'Unis-Cité pourra ainsi mettre sa générosité et son énergie au service des actions menées par la CAN en faveur de la mobilité des publics fragiles en particulier par l'utilisation des transports en communs.

**Ceci ayant été exposé,  
Les modalités de coopération suivantes ont été convenues et arrêtées.**

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20150625-c103-06-2015-1- CC Date de télétransmission : 20/08/2015 Date de réception préfecture : 20/08/2015
---

## Article 1 – Objet

La mobilité des personnes est une préoccupation majeure de la CAN.

En application du Plan de Déplacement Urbain (PDU), des efforts importants ont été faits pour augmenter les capacités de déplacements (bus, TAD, TPMR, ...). Il apparaît cependant que l'offre est encore mal connue et sous utilisée, surtout par certains publics (personnes sans permis, personnes en situation de handicap, jeunes, personnes en difficulté par rapport aux systèmes d'information Internet ...).

Dans le cadre du Schéma Durable de Cohésion Sociale de la CAN, l'axe 1 (Habitat et cadre de vie) identifie plusieurs pistes d'actions, dont un volet « accompagnement de proximité » préconisant de mobiliser des jeunes en Service Civique pour favoriser l'usage des transports collectifs, y compris à la demande (TAD, TPMR), organisés par et au sein de la CAN.

Cette volonté a fait l'objet d'un partenariat démarré entre Unis-Cité et la CAN en 2012 et qui s'est traduit par 4 conventions successives :

- Phase 1 : 1<sup>ière</sup> période d'octobre 2012 à juin 2013,
- Phase 2.a : juillet 2013 à janvier 2014,
- Phase 2.b : janvier 2014 à juillet 2014,
- Phase 3 (a & b) : septembre 2014 à juillet 2015.

Ces actions ont consisté à mobiliser (en équipe) 8 jeunes volontaires en engagement de Service Civique pour accompagner les personnes ciblées à utiliser, plus ou mieux, de façon autonome, l'offre de transport à leur disposition et les tarifs adaptés à leur situation.

Les éléments de bilans encouragent à poursuivre ce programme sur une nouvelle année (phase 4) mobilisant 16 jeunes volontaires en Service Civique en une suite de 2 sessions de 8 jeunes :

- septembre 2015 à février 2016 : mobilisation de 8 jeunes
- février 2016 à juillet 2016 : mobilisation de 8 jeunes

Le mois de février est volontairement commun afin de garantir un tuilage nécessaire entre les 2 promotions successives de jeunes volontaires.

Il est à noter que l'expérience des années passées, et l'exigence commune du maintien d'un service de qualité, ont incité à décider de fermer temporairement le service sur le mois d'août. Cette adaptation étant basée sur le triple constat que sur cette période : d'une part l'activité est plus faible, d'autre part les congés des agents réduisent la capacité d'encadrement des jeunes et enfin (et surtout) la disponibilité des jeunes est moins facile qu'après l'été.

La présente convention établit les conditions générales et les moyens de réalisation de la participation de volontaires de l'association d'Unis-Cité Poitou-Charentes à ce projet et les relations de collaboration avec la CAN.

## Article 2 – Objectifs du projet

Les trois actions ciblées sont reconduites :

**Action n°1 : développer les actions de formation et de sensibilisation des acteurs relais aux différentes possibilités du réseau de transports.**

- o d'une part, s'assurer que les publics fragiles disposent de toutes les informations nécessaires sur les opportunités offertes en termes de mobilité,
- o d'autre part travailler sur des projets en lien avec le déplacement alternatif à la voiture individuelle (le co-voiturage, l'utilisation des modes doux, l'auto partage...)

**Action n°2 : développer un accompagnement de proximité pour favoriser l'usage des transports collectifs.**

- o d'une part informer et faire la promotion auprès des publics cibles sur les possibilités offertes par le réseau de transport (aider à accéder aux modes de communication et tarifs adaptés),
- o d'autre part accompagner individuellement les personnes identifiées comme fragiles si nécessaire

**Action n°3 : favoriser l'esprit civique des usagers des transports collectifs et le respect des équipements, des agents et des autres usagers.**

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du volet habitat/cadre de vie du Schéma Durable de Cohésion Sociale de la CAN afin de renforcer l'appropriation du nouveau réseau de transports par les publics fragiles.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20150625-c103-06-2015-1-  
CC  
Date de télétransmission : 20/08/2015  
Date de réception préfecture : 20/08/2015

### Article 3 – Nature du projet - Missions assurées par les volontaires

Pour mener à bien la poursuite du projet, les missions confiées aux volontaires sont de 4 ordres :

- Action d'**information-appropriation** auprès des acteurs relais (travailleurs sociaux, services d'aide à domicile, Mission Locale, centres sociaux, personnels des mairies...) afin que les publics fragiles disposent de toutes les informations nécessaires en termes de mobilité et d'accès à la tarification sociale.
- Action d'**information-sensibilisation-promotion**, en direction des différents publics fragiles (ou territoire par territoire) auprès des cibles précitées pour informer et sensibiliser à l'existence du réseau de transport et la richesse de son maillage (lignes, horaires, tarifs, ...)
- Action d'**accompagnement individuel** (à distance et durant le transport) des publics pour lequel cet accompagnement est jugé utile (pour convaincre par « le faire avec » ; aider à lever les freins qui empêchent les personnes d'être des usagers autonomes)
- Actions de **sensibilisation civique en faveur du respect** des services de transports collectifs (respect des agents, des autres voyageurs, des matériels et équipements).

Sélectionnés pour leur motivation et leur envie d'agir et de donner de leur temps au service des autres, ces jeunes volontaires ne sont pas sélectionnés pour leur compétence ou qualification. Ils interviennent **en équipe et à minima en binôme**, pour mener des actions complémentaires et non substitutives aux actions professionnelles et salariées. Les actions de sensibilisations seront privilégiées par rapport aux actions « présentes » au quotidien.

La mission des volontaires comportera également un aspect d'**évaluation** (permettant d'alimenter les réflexions de la Régie de Transport et la CAN concernant l'évolution de son réseau de transport) et un aspect **valorisation** (valoriser le projet auprès du grand public et des différents partenaires identifiés).

### Article 4 – Répartition des rôles

#### 4.1 – Répartition générale Unis-Cité / CAN

Actions	Remarques	Unis-Cité	CAN
Recrutement des jeunes	Jeunes sélectionnés pour leur motivation avec le souci de constituer une équipe représentative de la jeunesse française (en tranche d'âge, en niveau de qualification, en parité, ...)	X	
Formation/Préparation des volontaires à leur mission	Mise en place des formations	X	
	Appui souhaité et nécessaire d'intervenants experts des sujets (CAN, SEMTAN, Plateforme Mobilité 79, RDS ...)		X
Accueil logistiques des volontaires et moyens techniques nécessaires	Mise à disposition d'un local		X
	Fournir téléphones et ordinateurs pour équipe de volontaires	X	
Encadrement/Accompagnement des volontaires	Assuré par coordinateur(trice) programme Unis-Cité qui sera présent(e) à chaque réunion de suivi	X	
	Nommer 1 tuteur « référent métier » au sein de la CAN Personne ressource, ce tuteur devra être disponible pour répondre aux questions techniques des volontaires et faciliter la réussite de leur projet (mise en relation avec les autres agents, conseils pratiques sur les services de transports, ...).		
Respect des obligations du Service Civique	Conformité des missions au cadre du Service Civique Respect des obligations administratives Formation civique et citoyenne des volontaires Accompagnement des volontaires dans leur projet d'avenir	X	
	Implication souhaitée des agents ou élus de la CAN et les agents de la SEMTAN, dans l'accompagnement des jeunes dans leur projet d'avenir (présenter les métiers, parrainer des volontaires, ...)		X
Communication/Information sur le projet auprès des bénéficiaires visés	Par le biais des « prescripteurs existants (plateforme mobilité 79, SEMTAN, Accueil en Mairie, assistantes sociales, Maisons de retraites, EHPAD, ...)		X
	Par le biais des actions de sensibilisation/informations assurées par les volontaires et les démarches pro-actives menées directement en faveur de ces publics	Accès de réception en préfecture 079-200041317-20150625-c103-06-2015-1-CC Date de télétransmission : 20/08/2015 Date de réception préfecture : 20/08/2015	X
Evaluation/Valorisation de l'action	Implication des volontaires et des partenaires	X	X

#### 4.2 – Implication d’autres acteurs et partenaires

- A travers son soutien au Service Civique et à Unis-Cité, la Région Poitou-Charentes est partenaire de ce projet.
- Il est également souhaité d’associer d’autres partenaires, notamment institutions ou collectivités dont les champs de compétences rencontrent certains publics visés par le projet. Il est également souhaité d’impliquer les acteurs associatifs du territoire, en fonction des champs de compétences et d’intervention de chacun (couverture géographique, connaissance des publics et des dispositifs, connaissance des enjeux, expertise pour l’accompagnement des publics et la formation des volontaires, ...) : service transport CAN, SEM-TAN, RDS, Plateforme Mobilité 79, CCAS, Centres Sociaux, Maisons de retraites, EHPAD, associations d’ânés, Secrétaires de Mairie, FJT, Mission Locale, service mobilité de la Région, CAF, SIAE, ...
- Volonté de concertation/mutualisation (travailler en complémentarité, ne pas faire doublon ou « concurrence »)
- Cette action repose sur la mobilisation de jeunes en Service Civique : dispositif d’Etat piloté nationalement par l’Agence du Service Civique et localement par la DDCSPP79 qui sera associée autant que de besoin.

### Article 5 - Moyens engagés par Unis-Cité

#### 5.1 - Nombres de volontaires et dates des sessions phase 4

La phase 4 vise à mobiliser 16 nouveaux jeunes volontaires en Service Civique en une suite de 2 sessions de 8 jeunes :

	2015					2016						
	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	
Phase 4.a	1 <sup>ère</sup> promotion (6 mois)											
Phase 4.b						2 <sup>ème</sup> promotion (6 mois)						

Le mois de février est volontairement commun afin de garantir un tuilage nécessaire entre les 2 promotions successives de jeunes volontaires.

#### 5.2 – Durée, horaires de mobilisation des volontaires

Les jeunes volontaires sont mobilisés 3 jours par semaine (hors congés et formations) sur le projet Ambassadeur des Transports en Commun.

Les horaires sont fixés entre Unis-Cité et la CAN en fonction des besoins de la mission.

Les horaires de références sont cependant : 9h à 12h30 puis de 13h30 à 17h.

Tous les vendredis, Unis-Cité accueillera les volontaires pour leur assurer :

- Des temps d’analyse de leur Service Civique
- Des temps de formation civique et citoyenne
- Des temps de mobilisation collective sur des chantiers ponctuels
- Des temps d’accompagnement individuel et collectif à l’après Service Civique (accompagnement au projet d’avenir)
- Des temps de régulation administrative

Des projets complémentaires seront également confiés aux volontaires à raison d’1 à 2 jours par semaine. A préciser durant l’année.

#### 5.3 - Missions réalisées par les volontaires :

Unis-Cité s’engage à accompagner individuellement et collectivement les jeunes volontaires pour la réalisation des missions définies à l’article 3.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20150625-c103-06-2015-1-  
CC  
Date de télétransmission : 20/08/2015  
Date de réception préfecture : 20/08/2015

#### 5.4 - Formation des volontaires

La formation des volontaires est un facteur clef de la réussite du projet. En appui avec les partenaires identifiés, Unis-Cité animera la construction d'un programme de formation initial et continu des volontaires.

Cette formation devra notamment permettre aux jeunes volontaires de :

- Connaître les partenaires et acteurs locaux associés au projet (leur rôle, leur fonctionnement, leur situation géographique, les interlocuteurs associés au projet, ...)
- Connaître les dispositifs existants (pour savoir les présenter à leur tour aux bénéficiaires de l'action)
- Connaître les publics (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation de fragilité, ...)

Lors des réunions de préparation, les partenaires ont convenu que les contenus et les interventions qui suivent, figurent dans la formation :

- Intervention du Service Transports de la CAN, particulièrement de Caroline Gasche pour l'appropriation du réseau, les outils, l'identification des temps forts et intervention d'autres autorités d'organisation des transports
- Les valeurs du service publique : la notion d'usager
- Présentation de la CAN et de ses compétences ( lien à envisager avec le dispositif "nouveaux arrivants")
- L'origine du projet (dont le Schéma Durable de Cohésion Sociale)
- La connaissance du territoire, les quartiers et Niort, les communes de la CAN, les lieux des services
- La connaissance des publics : précaires, personnes âgées
- Intervention les procédures de sécurité
- Intervention , le cas échéant, du responsable de la médiation sociale

#### 5.4 – Encadrement-accompagnement de l'équipe de volontaires

Durant la réalisation des missions définies par la présente convention, Julie Herrmann, en sa qualité de Coordinatrice d'équipe et de projet, assure un rôle de référent auprès des volontaires d'Unis-Cité et est l'interlocuteur principal de la CAN.

Julie Herrmann rencontrera les volontaires au moins une fois par semaine et davantage en fonction des besoins.

En fonction des demandes, Julie Herrmann pourra épauler le(s) référent(s) de la CAN dans l'encadrement de l'équipe de volontaires.

En fonction des besoins, toute personne faisant partie de l'association Unis-Cité est habilitée à intervenir sur le lieu de projet après en avoir informé la CAN.

Dans la continuité de l'expérience acquise depuis le début de ce partenariat, le principe d'une réunion hebdomadaire est maintenu entre les volontaires, un représentant CAN et un représentant Unis-Cité.

#### 5.5 - Assurance

L'association Unis-Cité Poitou-Charentes a souscrit un contrat « Multigaranties activités sociales » auprès de la MACIF, sous le numéro 825 20 15 / YP 39, qui garantit sa responsabilité civile générale et les accidents corporels subis ou causés par les membres de l'association à l'occasion de ses interventions. Cette garantie est étendue aux volontaires qui interviendront dans le cadre de la présente convention.

### **Article 6 - Moyens engagés par la CAN**

#### 6.1 - Référents pour Unis-Cité

Les services Transports et Cohésion Sociale seront les interlocuteurs privilégiés d'Unis-Cité et de suivi du partenariat.

En lien avec Unis-Cité, ils assureront la bonne réalisation de l'encadrement des volontaires, et le bon déroulement du projet.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20150625-c103-06-2015-1- CC Date de télétransmission : 20/08/2015 Date de réception préfecture : 20/08/2015
---

## 6.2 – Tutorat-accompagnement des volontaires

La CAN nommera un « référent métier » (également appelé tuteur) en son sein. Il s'agit de la conseillère mobilité du service Transports.

Ce tuteur sera disponible pour rencontrer les volontaires 1 à 2 fois par semaine, et assurera un rôle important de personne ressource et de suivi de la mission transport confiée aux volontaires.

## 6.3 - Intégration de l'équipe de volontaires

En amont de l'arrivée des volontaires, la CAN veillera à informer ses équipes (salariées, élus, partenaires ...) concernant la venue des volontaires et des objectifs du partenariat. Notamment la clarification du statut spécifique de l'engagement de Service Civique (voir annexe et sur [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)).

A l'arrivée des volontaires et pour faciliter leur intégration au sein de la structure, un temps de sensibilisation à la structure, à ses équipes et à son contexte sera aménagé et animé par le référent. Ce temps de sensibilisation devra également présenter le règlement intérieur de la structure, les règles de sécurité et de fonctionnement et les autorisations nécessaires au bon déroulement du projet.

## Article 7 – Échéancier général et suivi du partenariat et des missions

### 7.1 - Le calendrier

Il est proposé de poursuivre le programme, suivant le calendrier prévisionnel suivant :

- Préparation phase 4 : juin-août 2015
  - o Construction des actions de formation et coordination partenaires
  - o Mobilisation de la jeunesse pour constitution nouvelle équipe de volontaires
- Début équipe 1 1<sup>er</sup> septembre 2015
- Début équipe 2 1<sup>er</sup> février 2016  
*tailage entre les 2 équipes*
- Fin équipe 1 février 2016
- Fin équipe 2 juillet 2016

Ce calendrier reste indicatif et pourra évoluer en fonction de l'implication des différents acteurs et partenaires visés.

### 7.2 – Les modalités de suivi de l'action (coordination et ajustement des objectifs)

Un comité de suivi composé à minima de représentants pour la CAN du Service Transports (Ph. HOFMANN et C. GASCHE), du Service Cohésion Sociale (S.RENAUD) et de représentants de Unis-Cité se réunira régulièrement, afin de :

- faire un bilan mensuel, lors duquel seront renseignés les indicateurs de suivi de l'action
- échanger sur les projets des 2 mois à venir, adapter l'action au besoin, valider des outils utilisés
- faire un point sur la communication. Les actions de communication devront être préalablement validées par la CAN. Ces validations seront autant que possible réactives.

Selon l'ordre du jour, la composition du comité de suivi peut évoluer. Le service Transports examinera l'opportunité de la présence d'un représentant de la SEMTAN.

Durant toute la durée des projets, Unis Cité et la CAN s'engagent à trouver les meilleures adaptations possibles pour répondre aux besoins spécifiques et impératifs pouvant survenir de part et d'autres.

### 7.3 – Evaluation/Bilans

Les partenaires se réuniront régulièrement pour évaluer l'ensemble du projet et réorganiser si nécessaire les conditions de reconduction de la troisième promotion de volontaires.

Les volontaires et les autres partenaires pourront également être associés à l'évaluation des actions internes ou externes de la CAN. La CAN sera invitée à faire part de sa participation au projet lors d'événements de valorisation de l'action.

Accusé de réception en préfecture  
070-200041317-20150625-c103-06-2015-1-  
CC  
Date de télétransmission : 20/08/2015  
Date de réception préfecture : 20/08/2015

## Article 8 – Engagements matériels et financiers

### 8.1 – Modalités financières

La CAN participe aux frais de projet (coûts d'ingénierie, de recrutement, de formation et d'accompagnement des volontaires) en accordant une subvention à l'association Unis-Cité. Cette subvention sera versée au démarrage de l'action.

Eléments financiers phase 3 (septembre 2014 - juillet 2015)

#### CHARGES (en €)

Organismes « payeurs » ou ayant la charge	Postes de dépenses en € TTC	Budget
Agence du service civique	Indemnités jeunes volontaires (base)	44 832
Agence du service civique	Cotisations sociales jeunes volontaires	24 000
Unis Cité	Indemnités complémentaires jeunes vols	10 206
Unis Cité	Moyens matériels affectés aux volontaires	1 000
Unis Cité	Ingénierie pour le partenariat	2 520
Unis Cité	Recrutement	2 430
Unis Cité	Encadrement – Suivi - Evaluation	10 620
Unis Cité	Formation des volontaires	7 533
Unis Cité	Frais généraux et de structure	3 431
CAN	Cartes transport (350 l'unité)	5 600
<b>TOTAL</b>		<b>112 171</b>

#### PRODUITS (en €)

Organismes « financeurs »	Produits/Financements	Budget
<b>Etat</b>		
Agence du service civique	Indemnités de base et cotisations	48 832
	Tutorat	5 600
<b>Région Poitou-Charentes</b>		
	Soutien général à Unis-Cité	16 000
<b>CAN</b>		
Accompagnement Unis Cité		34 000
Valorisation cartes transport		5 600
<b>Autres partenaires et autofinancements Unis Cité</b>		539
<b>TOTAL</b>		<b>112 171</b>

Ce budget ne prend pas en compte :

- les frais inhérents au projet (transport, reprographies plaquettes, ...), à la charge de la CAN.
- les éventuels avantages en nature pouvant être accordés aux volontaires en reconnaissance de leur engagement (facilités/gratuités transport, accès cantine, ...).

### 8.2 - Conditions matérielles

La CAN s'engage également à :

- mettre à disposition un local permettant à l'équipe de volontaires la bonne réalisation du projet
- prendre à sa charge les frais complémentaires inhérents au projet (transport, reprographies ...).
- les éventuels avantages en nature pouvant être accordés aux volontaires en reconnaissance de leur engagement (facilités/gratuités transports, ...).

### 8.3 - Adhésion à l'association Unis-Cité Poitou-Charentes

Par la présente convention, la CAN devient membre du collège des partenaires d'Unis-Cité Poitou-Charentes pour l'année 2015.

Accusé de réception en préfecture  
07920041317-20150625-193-06-2015-1-  
CC  
Date de télétransmission : 20/08/2015  
Date de réception préfecture : 20/08/2015

## Article 9 - Intervenants extérieurs et communication

De façon ponctuelle et après concertation, les signataires pourront inviter des personnes extérieures au projet. Notamment, l'association Unis-Cité pourra prendre l'initiative de convier des représentants des collectivités locales, des partenaires financiers publics ou privés afin de rencontrer les volontaires et permettre ainsi de promouvoir leur engagement.

Dans leur volonté commune de l'action concernée par la présente convention et de valoriser l'engagement des volontaires dans la société, Unis-Cité et la CAN s'engagent à coopérer et à valoriser les partenariats dans la couverture médiatique des actions réalisées.

Les deux parties s'engagent à mentionner leur partenariat lors de toute communication publique ou médiatique relative au projet faisant l'objet de la convention. La CAN souhaite valider préalablement les actions publiques de communications lors des comités de suivi.

Les signataires s'autorisent à réaliser ou faire réaliser des documents sur le projet ou les volontaires (photos, articles de presse...) qui pourront servir à la communication de chacun d'eux.

## Article 10 - Rupture

La présente convention sera effective à compter du 1<sup>er</sup> août 2015 jusqu'au 31 juillet 2016.

Chacune des parties s'engage à respecter les articles cités ci-dessus. Le non-respect d'un des articles de la convention par l'une des parties doit faire l'objet d'une concertation et peut entraîner l'annulation de la convention.

En cas de dénonciation de la convention, le signataire concerné devra motiver et notifier sa démarche par écrit.

## Article 11 – Documents annexes

- Rappels-présentation Unis-Cité
- Rappels-présentation Service Civique
- Bilan synthétique

Fait en deux exemplaires à Niort, le

La Directrice de Zone  
de l'Association Unis-Cité Aquitaine  
/ Poitou-Charentes



Anne-Laure FAGES-PLNATIER

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-Président de la  
Communauté d'Agglomération du Niortais



Alain BAUDIN

Unis-Cité Aquitaine  
10, rue de la Tour de Gassies  
33000 Bordeaux  
05 40 05 68 53  
Siren : 398 191 569 - APE 9499Z

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20150625-c103-06-2015-1-  
CC  
Date de télétransmission : 20/08/2015  
Date de réception préfecture : 20/08/2015

## ANNEXE : l'association Unis-Cité et son expertise sur le Service Civique

- Une présence dans 14 régions - 50 agglomérations
- 200 salariés permanents de l'association encadrent les jeunes sur le terrain
- Un réseau de plus de 1000 associations et collectivités partenaires sur tout le territoire
- 750 000 heures de volontariat effectuées chaque année
- Plus de 500 missions effectuées chaque année
- Des actions en Poitou-Charentes depuis 2007
- Basée à Niort depuis juillet 2011

### Profil des jeunes mobilisés par Unis-Cité

**60% de filles et 40% de garçons**

35% niveau infra-bas; 40% titulaire d'un bac  
et 25% titulaires d'un diplôme post-Bac

40% étaient à la recherche d'un emploi ou d'une orientation, 34% étaient  
scolarisés et 20% salariés

**22% des jeunes sont originaires des quartiers**

### L'expertise d'Unis-Cité sur la mobilisation de jeunes volontaires sur des missions

Unis-Cité est une association « intermédiaire », seule organisation à date dont la mission est d'organiser un modèle de Service Civique, cherchant à la fois à être utile pour les besoins du territoire et formateur pour les jeunes.

- 20 années d'expérience en tant qu'opérateur de Service Civique et inspirateur du dispositif de Service Civil Volontaire puis du Service Civique
- 10.000 volontaires mobilisés depuis 1995, dans 50 agglomérations en France
- Expertise et capacité opérationnelle dans le recrutement de jeunes pour ce type d'engagement, dans l'accompagnement du jeune et dans la formation des volontaires
- Expertise dans la construction de partenariats avec des collectivités locales, des associations et des établissements publics : co-construction des missions d'intérêt général, mise en place ou participation à des comités de pilotage, évaluation de l'impact,...
- Expertise sur les projets d'accompagnement des habitants (enjeux éco-citoyens, intergénérationnels, ...), en partenariat avec les acteurs des territoires (CCAS, associations de quartier, Centre Sociaux, bailleurs sociaux, ...)
- Des actions en Poitou-Charentes depuis 2007, implanté à Niort depuis 2011



Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20150625-c103-06-2015-1-  
CC  
Date de télétransmission : 20/08/2015  
Date de réception préfecture : 20/08/2015

## ANNEXE : Rappels sur le Service Civique

### Cadre légal

Le Service Civique est un **programme national d'engagement volontaire de la jeunesse**. Le Service Civique n'est pas un emploi, si un stage. Les volontaires ne peuvent être sélectionnés sur leur niveau de qualification, ni ne peuvent effectuer de tâches relevant de postes salariés.

[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

Les missions confiées aux volontaires sont agréées par l'Etat dans le cadre de l'agrément national accordé par l'Agence du Service Civique à Unis-Cité (agrément n° NA-000-13-00093) : « missions de solidarité en faveur des personnes en situation d'exclusion, porteuses de handicap ou de personnes âgées »

### Rappel sur les incompatibilités du Service Civique :

- **Ce que n'est pas un volontaire en Service Civique :**
  - Le volontaire n'est pas un stagiaire ou un emploi aidé ; le Service Civique intègre le code du service national et n'est en rien rattaché au code du travail
  - Le volontaire ne doit pas être soumis à un lien de subordination
- **Ce que le volontaire en service civique ne peut pas faire :**
  - Mener une mission touchant des publics fragiles sans l'encadrement de personnels compétents
  - Mener des tâches administratives et logistiques liées au fonctionnement courant d'une structure
  - Mener une mission sur un poste précédemment occupé par un salarié d'une association ou un agent public depuis moins d'un an avant le Service Civique
  - Mener des missions nécessitant un diplôme ou une qualification très particulière

### Philosophie d'intervention des volontaires d'Unis-Cité :

- ils mènent des actions concrètes de proximité, participatives et positives, sur le terrain
- **ils ne sont pas professionnels** et donc pas identifiés de manière stigmatisée par les bénéficiaires, ce qui représente un atout pour la réussite des actions auprès de ces populations
- ils mènent leur mission dans une dynamique de renforcement des capacités des personnes pour qu'elles deviennent autonomes
- ils savent faire passer des messages et mobiliser des populations difficiles à toucher parce qu'ils partagent les codes culturels de leurs interlocuteurs et connaissent leurs modes de vie
- Afin d'assurer l'accessibilité des missions à un maximum de jeunes, les volontaires interviennent en équipe. Ils ne sont jamais seuls = à minima **en binôme**

### Positionnement :

- **ils sont des acteurs-relais du territoire** en faisant connaître les actions et acteurs locaux existants
- ils créent un maillage étroit autour des habitants et usagers contribuant à fédérer les acteurs du territoire en multipliant les actions complémentaires à tous les moments de leurs démarches.

### Qui sont ces jeunes et comment sont-ils « recrutés » ?

Un effort d'information/sensibilisation est fait par Unis-Cité en direction de la jeunesse pour s'assurer que le plus grand nombre de jeunes possible aura connaissance de ce projet (partenariat avec la Mission Locale, la Presse, les réseaux associatifs et sociaux, ...).

Les volontaires d'Unis-Cité sont prioritairement sélectionnés sur leur motivation et envie d'agir au service de l'intérêt général. Agés de 16 à 25 ans, ces volontaires représentent la diversité de la jeunesse française (filles et garçons, avec ou sans qualification, avec ou sans permis de conduire, d'origines culturelles diverses, de parcours ou de projets professionnels variés, ...). Afin de se donner toutes les chances de réussite de la mission, Unis-Cité veillera à constituer une équipe complémentaire.

En cohérence avec la volonté d'impulser une dynamique locale de territoire, les équipes de volontaires seront autant que possible constituées de jeunes domiciliés au sein des communes de la

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20150625-c103-06-2015-1-CC Date de télétransmission : 20/08/2015 Date de réception préfecture : 20/08/2015
---